



Modification du style de garde et crainte des enfants

Par **MissP**, le **17/09/2012** à **15:27**

Bonjour,

J'ai 2 enfants qui étaient âgés de 4 et 13 ans à l'époque où je me suis séparée de leur père. La première année, je les ai eus en garde complète avec 1 WE tous les 15j chez leur père. Leur père a fait appel pour demander la garde alternée pensant ne plus devoir me verser de pension. 7 ans après, je souhaite ressaisir le JAF pour redemander la garde totale de mon fils cadet âgé de 11,5 ans (mon fils aîné aura 18 ans en décembre et n'est plus concerné par la garde). Mes enfants ont toujours craint leur père, tant et si bien que mon fils cadet craint la réaction de ce dernier si je redemande la garde totale, plus pratique pour moi qui gère tout (le père ne gérant rien, juste le faire dormir et l'amener à l'école). Pour une question d'organisation : proximité de l'école (à 2km de chez moi contre 13 km de chez son père), pour les RV chez l'orthodontiste, le coiffeur, les réunions scolaires, etc... c'est toujours moi, la maman qui me sacrifie pour mes enfants. Alors garde alternée, je veux bien, mais à charge partagée et là, malheureusement, je n'en vois pas la couleur. Mon fils cadet craint la réaction de son père si le juge l'entend et qu'il avoue qu'il préfère rester avec moi. Comment faire pour rassurer mon fils sur le fait que son père ne puisse ni le manipuler ni le terrorifier si le juge va dans mon sens ? Mon avocate me dit que si mon fils craint la réaction de son père et qu'au juge il lui dise qu'il veut la garde alternée, nous serons déboutés de l'affaire. Le juge ne pouvant déceler le mal-être de mon fils.... Merci pour vos réponses